



09.042

Voranschlag 2009. Nachtrag II

Budget 2009. Supplément II



LEVRAT CHRISTIAN

Fribourg

Groupe socialiste (S)

Levrat Christian (S, FR), pour la commission: Le crédit de 18 millions de francs sur lequel nous sommes appelés à débattre sera entièrement compensé sur différents crédits de l'Office fédéral de l'agriculture.

Nous avons refusé hier de réduire les montants prévus au titre de la "loi chocolatière". Nous avons également refusé – et c'est heureux – de les augmenter. Ces crédits vont en effet à l'encontre des objectifs généraux de notre politique agricole.

Cependant, il s'agit ici de mesures d'urgence, destinées à soulager le marché. La majorité de la commission vous invite à approuver ces mesures. Elles doivent permettre de sortir de la crise actuelle dans laquelle nous sommes plongés en raison d'une surproduction laitière. Il s'agit d'une mesure de solidarité de la population vis-à-vis des paysans de notre pays, dans l'espoir que le marché du lait puisse être stabilisé, que les mesures nécessaires soient enfin prises pour éviter qu'une telle situation se reproduise, et que nous puissions à l'avenir réduire réellement les montants inscrits au titre de la "loi chocolatière".

Nous vous invitons à faire ce geste de solidarité et à approuver ce supplément à la position 606.A2310.0211, "Contributions à l'exportation de produits agricoles transformés", qui nous est présenté dans le supplément II au budget 2009.

Permettez-moi d'ajouter une remarque à titre personnel, à l'encontre des représentants des organes officiels de l'agriculture de ce conseil: la population se montre ici très solidaire avec les paysans et fait un geste important à leur égard. Elle serait certainement heureuse de pouvoir aussi compter sur la solidarité du monde agricole dans d'autres cas, notamment lorsqu'il s'agit de l'assurance-chômage ou lorsqu'il s'agit d'autres groupes affaiblis de la population.